

**STRATÉGIE DE GESTION FINANCIÈRE
2008-2009
COMMUNICATION DES RÉSULTATS**

Pour en savoir davantage, consultez le site www.manitoba.ca

COMMUNICATION DES RÉSULTATS

Le budget de 2008 a établi la deuxième stratégie de gestion financière (SGF) de la province du Manitoba. La SGF annuelle énonce les priorités de notre gouvernement en matière de gestion financière et fixe un ou plusieurs résultats mesurables dans chaque domaine prioritaire ainsi que des objectifs relatifs à chacun pour l'exercice courant et pour l'avenir. La SGF a fixé cinq domaines de gestion financière prioritaires pour 2008-2009. Le présent rapport démontre l'engagement pris par le gouvernement d'améliorer la transparence et la reddition de comptes et donne au public la possibilité d'évaluer le succès de la performance du gouvernement en communiquant les résultats obtenus associés à chaque résultat mesurable établi dans la stratégie originale.

Le tableau ci-dessous résume les domaines prioritaires, les résultats mesurables fixés et les résultats obtenus.

| PRIORITÉ DE GESTION FINANCIÈRE | RÉSULTATS MESURABLES | RÉSULTATS EN 2008-2009 |
|--|--|---|
| Transparence, reddition de comptes et discipline financière | • Production de budgets et de rapports financiers sommaires | ✓ Les Comptes publics de 2008-2009 contiennent les états vérifiés de l'ensemble du périmètre comptable du gouvernement (PCG) |
| | • Équilibrer le résultat sommaire net | ✓ Le résultat sommaire net pour 2008-2009 est de 470 millions. Le solde positif, conforme aux mesures législatives sur l'équilibre budgétaire, est de 463 millions à la fin de l'exercice |
| | • Continuer de rendre compte des dépenses et des recettes des programmes gouvernementaux fondamentaux | ✓ Les recettes provenant des opérations fondamentales ont dépassé les dépenses relatives aux opérations fondamentales de 46 millions après transfert au compte de remboursement de la dette |
| Un gouvernement stable et à la mesure de nos moyens | • Cotes de crédit | ✓ Standard & Poor's a haussé la cote de crédit de la province en 2007, de AA- (positif) à AA (stable) |
| | • Dépenses en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) | ✓ Le ratio reste stable à 24,3 %, ce qui correspond à la prévision du budget de 2008 |
| | • Mesures relatives à l'obligation non capitalisée découlant des régimes de retraite | ✓ Une stratégie continue est en place ✓ En 2008-2009, le gouvernement a versé 350 millions à l'obligation de la Caisse de retraite de la fonction publique |
| Gérer la dette | • Ratio de la dette nette au PIB | ✓ Le ratio demeure stable à 22,4 % en 2008-2009 |
| | • Remboursement de la dette | ✓ Une stratégie continue est en place |
| Renouvellement de l'infrastructure et des immobilisations | • Amélioration des immobilisations | ✓ A poursuivi son engagement de renouveler et de développer les immobilisations en investissant 874 millions dans de nouvelles immobilisations corporelles au cours de l'exercice |
| Communication de la performance | • Mise en œuvre des principaux éléments d'un cadre global de présentation de rapports sur la performance | ✓ A poursuivi la mise en œuvre d'une stratégie globale de présentation de rapports sur la performance |

La présente partie fait un compte rendu des domaines de gestion financière prioritaires et des résultats mesurables fixés et obtenus dans chaque domaine. Elle contient également des commentaires descriptifs et présente les tendances historiques et les objectifs actuels et à plus long terme.

■ **DOMAINE PRIORITAIRE : TRANSPARENCE, REDDITION DE COMPTES ET DISCIPLINE FINANCIÈRE**

Notre gouvernement continue d'améliorer la transparence et la reddition de comptes tout en maintenant une saine discipline financière. Cet engagement est évident depuis quelques années, comme en témoignent les importantes étapes franchies, notamment : la présentation d'états financiers sommaires entièrement conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) depuis le 31 mars 2005; la mise en place d'un budget sommaire en 2007-2008 et la transition continue vers la présentation de rapports financiers sommaires en 2008-2009; l'inclusion des écoles publiques dans nos états financiers sommaires de 2007-2008; l'introduction d'une exigence de stratégie de gestion financière (SGF) dans le budget de 2007 et la mise en place de la communication annuelle des résultats à l'automne 2008; l'établissement d'un strict régime de remboursement de la dette à portée générale; et l'élaboration de plans pour l'élimination de la dette à portée générale et de l'obligation découlant des régimes de retraite.

Notre gouvernement reste fidèle aux principes de transparence et de reddition de comptes et continue de faire preuve de discipline financière dans le futur.

Résultat mesurable : Production de budgets et de rapports financiers sommaires

Le budget de 2007 a réalisé l'engagement pris par le gouvernement en 2005 de faire la transition à la production de budgets et de rapports financiers sommaires. Le budget sommaire présente des renseignements globaux sur le fonctionnement de l'ensemble du périmètre comptable du gouvernement (PCG) et indique le coût total de la prestation de programmes et de services à la population du Manitoba. De même, le rapport financier du troisième trimestre pour l'exercice 2008-2009 a été présenté sous forme sommaire et les rapports financiers de fin d'exercice présentés dans les Comptes publics de 2008-2009 contiennent les états financiers vérifiés de l'ensemble du PCG. Les états financiers sommaires sont maintenant le principal instrument de communication pour les Comptes publics.

Dans le futur, nous continuerons de mettre au point et d'améliorer la présentation du budget sommaire, des états financiers sommaires et des Comptes publics.

Résultat mesurable :
Équilibrer le résultat sommaire net

Le passage à un budget sommaire présente des défis appréciables. Le PCG regroupe de nombreuses organisations sur lesquelles le gouvernement n'exerce pas de contrôle direct ou au jour le jour. Étant donné la nature de certaines des entités du PCG, le budget sommaire est plus volatil que celui des opérations fondamentales du gouvernement. La *Loi sur l'équilibre budgétaire, la gestion financière et l'obligation de rendre compte aux contribuables*, qui constitue une mise à jour des dispositions législatives sur l'équilibre budgétaire, est entrée en vigueur en octobre 2008. Cette loi reflète les recommandations reçues à la suite d'un examen réalisé par Deloitte, qui passe à la production de rapports financiers et de budgets sommaires.

Les mesures législatives mises à jour sur l'équilibre budgétaire définissent le solde comme la moyenne des résultats nets qui figure dans les états financiers sommaires vérifiés de chaque exercice financier compris dans la période de quatre ans se terminant à ce moment-là. L'application de cette formule pour l'exercice financier 2008-2009 a donné lieu à un solde positif de 463 millions de dollars. En 2008-2009, le gouvernement a réalisé des recettes nettes de 470 millions de dollars. Ses états financiers sommaires affichent un solde positif pour un cinquième exercice consécutif. Les recettes nettes ont dépassé de 374 millions de dollars la somme prévue dans le budget de 2008 et de 154 millions celle prévue dans le rapport financier du troisième trimestre.

Le gouvernement est déterminé à continuer d'équilibrer le résultat sommaire net dans le futur, ainsi que l'exige les mesures législatives sur l'équilibre budgétaire.

Résultat mesurable :
Continuer de rendre compte des dépenses et des recettes des programmes gouvernementaux fondamentaux

Pour assurer transparence et reddition de comptes, le gouvernement continue à communiquer l'affectation des recettes qui relèvent directement de son autorité, c'est-à-dire des opérations fondamentales du gouvernement, dans le Budget des dépenses et des recettes. Le gouvernement vise à planifier chaque année de façon que les dépenses associées à ses opérations fondamentales soient entièrement financées par les recettes provenant de ses opérations fondamentales, y compris les fonds avancés par le gouvernement fédéral à l'appui de priorités fédérales-provinciales conjointes pluriannuelles et les fonds du compte de stabilisation des revenus. En 2008-2009, les recettes provenant des opérations fondamentales ont excédé les dépenses relatives aux opérations fondamentales de 156 millions de dollars, avant le transfert de 110 millions au compte de remboursement de la dette et de 46 millions au compte de stabilisation des revenus.

| | Millions de dollars |
|--|---------------------|
| Recettes | 10 171 |
| Dépenses | 10 015 |
| | 156 |
| Transfert au compte de remboursement de la dette | (110) |
| Transfert au compte de stabilisation des revenus | (46) |

Le volume 3 des Comptes publics donne des détails sur les opérations fondamentales du gouvernement et le rapport annuel de chaque ministère contient des renseignements sur les principales mesures de la performance.

■ DOMAINE PRIORITAIRE : UN GOUVERNEMENT STABLE ET À LA MESURE DE NOS MOYENS

Grâce à l'amélioration continue du fonctionnement du gouvernement et de la prestation des services, les programmes du Manitoba restent à la mesure de nos moyens. Fournir des services publics abordables veut dire utiliser les recettes publiques d'une manière efficace et efficiente.

Résultat mesurable : Cotes de crédit

Le Manitoba maintient sa bonne réputation sur le plan de la responsabilité financière. L'approche mesurée adoptée par la province pour équilibrer le budget, amortir la dette et l'obligation découlant des régimes de retraite et répondre aux besoins dans le secteur de la santé et d'autres domaines de programmes vitaux a été reconnue par les agences de notation. Les hausses de cote de crédit reçues par le Manitoba de Moody's Investors Service et de Standard & Poor's pendant les dernières années le reflètent. En novembre 2006, Standard & Poor's a révisé ses perspectives pour le Manitoba de stables à positives puis, en décembre 2007, haussé la cote de crédit de la province de AA- (positif) à AA (stable). Cette performance soutenue reflète notre succès sur le plan de la baisse graduelle du fardeau de la dette, de nos solides résultats financiers et de notre liquidité financière.

| Agence d'évaluation du crédit | 2003 Réels | 2004 Réels | 2005 Réels | 2006 Réels | 2007 Réels | 2008 Réels | 2009 Réels |
|-------------------------------|-------------|------------|------------|------------|---------------|-------------|-------------|
| DBRS | A (positif) | A (élevé) | A (élevé) | A (élevé) | A (élevé) | A (élevé) | A (élevé) |
| Moody's | Aa2 | Aa2 | Aa2 | Aa2 | Aa1 | Aa1 | Aa1 |
| Standard & Poor's | AA- | AA- | AA- | AA- | AA- (positif) | AA (stable) | AA (stable) |

■ Représente les améliorations de la cote de crédit par rapport aux exercices antérieurs.

Remarques : Au 31 mars (fin de l'exercice financier)

En plus des améliorations aux cotes de crédit indiquées ci-dessus, en 2006 DBRS a fait grimper la cote de la dette à court terme à R-1 (moyen).

Résultat mesurable : Dépenses en pourcentage du produit intérieur brut (PIB)

Conserver un gouvernement stable et à la mesure de nos moyens signifie gérer la croissance des dépenses de manière à répondre aux demandes croissantes de services de qualité dans les domaines de la santé, de l'éducation et des services aux familles, tout en suivant le rythme de croissance de l'économie provinciale. Une bonne mesure d'un niveau approprié de dépenses est le ratio des dépenses totales en pourcentage du PIB.

Le résultat actuel pour 2008-2009 est de 24,3 %, ce qui suit la tendance relativement stable des années précédentes et correspond à ce qui figure dans le budget de 2008. Les résultats réels, montrés dans le tableau ci-dessous, varient de 24,3 % à 25 %, reflétant la stabilité du ratio au cours des quatre dernières années.

| | 2008- 2009 Réels | 2008- 2009 Budget | 2007- 2008 Réels | 2006- 2007 Réels | 2005- 2006 Réels |
|---|------------------------|-------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| Pourcentage du PIB | | | | | |
| Programmes fondamentaux du gouvernement | 19,1 | 19,2 | 18,7 | 18,7 | 19,2 |
| Autres entités comptables | 3,6 | 3,5 | 4,2 | 4,0 | 3,8 |
| Service de la dette | 1,6 | 1,6 | 1,7 | 1,7 | 2,0 |
| Dépenses sommaires du périmètre comptable du gouvernement | 24,3 | 24,3 | 24,6 | 24,4 | 25,0 |

REMARQUES : Les chiffres réels des autres entités comptables pour l'exercice 2005-2006 ne comprennent pas les données des écoles publiques, car ces données n'existent pas dans un format conforme aux principes comptables généralement reconnus. Les pourcentages indiqués pour 2005-2006 seraient plus élevés si les données des écoles publiques étaient incluses.

Les données peuvent ne pas correspondre aux totaux en raison de l'arrondissement des chiffres.

Résultat mesurable : Mesures relatives à l'obligation non capitalisée découlant des régimes de retraite

Le budget de 2000 a introduit une approche globale à l'égard de la dette et des obligations découlant des régimes de retraite. Ce plan énonçait une formule pour l'affectation d'un montant à la dette et à l'obligation découlant des régimes de retraite, montant qui était fixé à 110 millions de dollars par année. En 2001, nous avons commencé à faire des paiements pour diminuer l'obligation accumulée, et dans le budget de 2002 nous avons annoncé notre plan de verser une cotisation de l'employeur

au titre des services rendus au cours de l'exercice pour chaque nouvel employé. Dans le budget de 2008, nous avons commencé à verser la part de l'employeur pour les services courants de tous les employés.

En 2008-2009, le gouvernement a pris d'autres mesures à l'égard de l'obligation non capitalisée découlant des régimes de retraite de la Caisse de retraite de la fonction publique en provisionnant 350 millions de dollars de l'obligation.

■ DOMAINE PRIORITAIRE : GÉRER LA DETTE

Depuis 2000, il y a une formule prescrite pour déterminer le montant global affecté au remboursement de la dette à portée générale et à l'obligation découlant des régimes de retraite. Cette formule exige que des fonds soient mis de côté chaque année à ces fins. En 1999-2000, le paiement de remboursement fait par la province a été de 75 millions de dollars. En 2000-2001, le paiement a augmenté à 96 millions et il a augmenté encore en 2005-2006, à 110 millions.

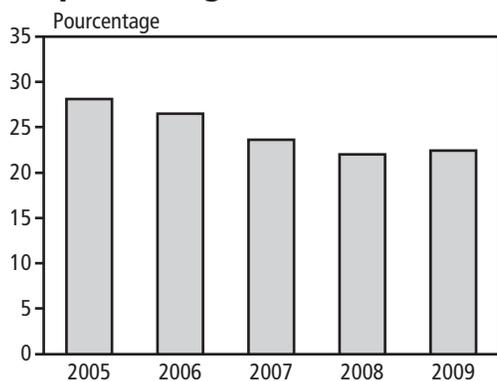
Résultat mesurable : Ratio de la dette nette au PIB

Le ratio de la dette nette au PIB est un important indicateur de la position financière d'un gouvernement, car il montre les moyens financiers dont ce gouvernement dispose pour l'offre de services dans le futur. La dette sommaire nette est la différence entre le total des passifs du PCG et ses actifs financiers¹. Elle reflète le passif résiduel qui doit être financé par les recettes futures. La dette nette peut augmenter en chiffres absolus de temps en temps, lors d'investissements nécessaires dans des immobilisations corporelles, comme le canal de dérivation de la rivière Rouge et l'infrastructure routière. Ces investissements forment la base de la performance économique du Manitoba et la soutiennent. Il est donc important de mesurer les changements dans l'endettement par rapport à la croissance de l'économie, qui est mesurée par le PIB nominal.

Le gouvernement du Manitoba a réussi à imprimer une nette tendance à la baisse au ratio de la dette nette au PIB au cours des dernières années, le faisant passer de 28,1 % en 2004-2005 à 22,4 % en 2008-2009, tout en continuant de faire les investissements bien nécessaires dans l'infrastructure du Manitoba. La légère augmentation du ratio en 2008-2009 est attribuable à des pertes enregistrées par les entreprises publiques dans les autres éléments du résultat étendu. Notre gouvernement est résolu à continuer de réduire la dette nette par rapport au PIB au fil du temps.

Le graphique ci-contre montre notre succès dans la réduction de la dette nette par rapport au PIB.

Dettes nettes exprimées en pourcentage du PIB



Pour les exercices terminés le 31 mars

Source : Comptes publics, le 31 mars 2009

¹ Les actifs financiers sont des actifs comme l'encaisse, les placements, les prêts et les comptes débiteurs qui pourraient être rapidement convertis en espèces.

Résultat mesurable : Remboursement de la dette

En 1999, le gouvernement a dressé un plan pour amortir la dette à portée générale et éliminer l'obligation découlant des régimes de retraite. Il a engagé plus de 924 millions sur neuf ans au remboursement de la dette et à l'obligation non capitalisée découlant des régimes de retraite.

Le gouvernement a rationalisé la gestion de la dette, ce qui est reflété non seulement dans notre plan d'amortissement de la dette, mais aussi dans le fait que les frais de service de la dette en pourcentage des recettes continuent de baisser. Depuis 1999-2000, les frais de service de la dette ont baissé de plus de 50 %, passant de 13,2 ¢ par dollar de recettes sommaires collectées au chiffre réel de 6,4 ¢ en 2008-2009.

Le gouvernement du Manitoba est déterminé à continuer d'amortir la dette dans le but final d'éliminer la dette à portée générale et le reste de l'obligation non capitalisée découlant des régimes de retraite au fil du temps.

■ DOMAINE PRIORITAIRE : RENOUVELLEMENT DE L'INFRASTRUCTURE ET DES IMMOBILISATIONS

L'infrastructure provinciale est composée d'immobilisations corporelles telles que les routes, les ouvrages de régularisation des eaux, les parcs et d'autres immobilisations, y compris les immeubles de la fonction publique, les écoles et les établissements de santé, qui servent le bien public. Le renouvellement de ces immobilisations est devenu une priorité grandissante pour la plupart des gouvernements et pour le public depuis quelques années. Des investissements inadéquats dans ces actifs entraînent leur détérioration, la perte de leur usage et des inefficiences.

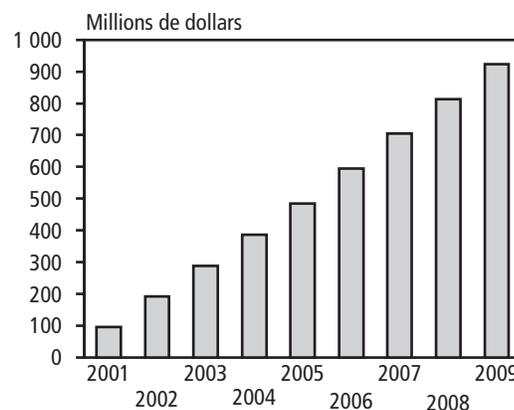
Le renouvellement et l'expansion de ces immobilisations sont aussi devenus de plus en plus importants pour le gouvernement du Manitoba depuis quelques années. La valeur assurée ou valeur de remplacement estimative de ces immobilisations corporelles est de plus de 31 milliards de dollars.

Résultat mesurable : Amélioration des immobilisations

Reconnaissant les besoins croissants de l'infrastructure dans divers secteurs, notre gouvernement veille à investir dans les immobilisations publiques depuis son entrée en fonction, notamment dans la construction et la rénovation d'hôpitaux et de collèges, dans le projet d'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge et dans le réseau routier du Manitoba.

Les travaux d'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge ont continué en 2008-2009. On estime que le coût total de ce projet destiné à protéger les Manitobains

Remboursement de la dette cumulée



Pour l'exercice terminé le 31 mars

Source : Finances Manitoba

Renouvellement de l'infrastructure et des immobilisations

Améliorations de 2008-2009 – Domaines des principaux programmes

| | Réel |
|--|---------------------|
| | Millions de dollars |
| Réseau routier (y compris la préservation) | 366 |
| Agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge et infrastructure de traitement des eaux | 145 |
| Aide aux tierces parties | 132 |
| Universités, collèges et écoles publiques | 96 |
| Établissements de santé | 73 |
| Immeubles occupés par la fonction publique | 62 |

contre plus de 12 milliards de dollars de dommages possibles dans l'éventualité d'une importante inondation atteindra 665 millions à son achèvement en 2010. En outre, l'important engagement pris par le gouvernement d'accroître les possibilités économiques du Manitoba au moyen d'un plan d'investissements de 4 milliards de dollars sur dix ans destinés à la réfection de routes et de ponts a commencé en 2007.

Les investissements dans des immobilisations corporelles importantes se sont chiffrés à plus de 874 millions de dollars en 2008-2009, y compris dans les importants domaines de programmes mis en relief dans le graphique ci-contre. Cela prouve l'importance que notre gouvernement accorde au renouvellement de l'infrastructure et des immobilisations publiques.

■ **DOMAINE PRIORITAIRE :** **COMMUNICATION DE LA PERFORMANCE**

Améliorer la façon dont le gouvernement mesure et communique ses résultats financiers et non financiers améliore la transparence et la reddition de comptes. Les rapports fondés sur les résultats fournissent de l'information sur les effets, les bénéfices et les changements réels qui découlent d'un programme ou service du gouvernement.

Résultat mesurable : **Mise en œuvre des principaux éléments du cadre global de présentation de rapport sur la performance**

Les principaux éléments du cadre global de présentation de rapports sur la performance sont maintenant en place.

En 2007-2008, notre gouvernement a établi huit principes pour guider les ministères et les grandes organisations de la Couronne dans la communication de leur performance. Ces principes, fondés sur un examen des recommandations émises par les organismes nationaux d'établissement de normes et des principes adoptés par les autres provinces et territoires, constituent une fondation solide pour la présentation de rapports sur la performance au Manitoba. Les huit principes sont les suivants :

1. l'utilité publique de l'organisme est expliquée;
2. les priorités de l'organisme sont en lien avec les priorités globales du gouvernement;
3. toutes les priorités d'un organisme sont associées à des objectifs et à des actions à réaliser pour les atteindre;
4. les mesures sont élaborées en fonction des objectifs visés et en mettant l'accent sur quelques aspects essentiels de la performance;
5. les données financières et non financières sont liées entre elles;
6. le contexte stratégique du plan et les résultats sont exposés;
7. les données sur la performance sont présentées selon un point de vue prospectif et rétrospectif;
8. l'information est claire, pertinente, crédible et objective.

En 2008-2009, le Manitoba a publié un énoncé sur l'ensemble des priorités du gouvernement afin d'orienter les activités de planification et de présentation de rapports sur la performance des ministères et des organisations de la Couronne. Les sept priorités stratégiques énoncées dans *Perspectives d'avenir : Priorités du Manitoba pour l'avenir* sont les suivantes :

1. dispenser des soins de santé de qualité et promouvoir la vie saine;
2. promouvoir la propreté et la salubrité de l'environnement;
3. améliorer les possibilités d'éducation et de formation dans la province pour la jeunesse;
4. vivre dans des collectivités sécuritaires;
5. maintenir le Manitoba abordable;
6. développer notre avantage dans le domaine de l'énergie propre pour le bénéfice de tous les Manitobains;
7. bâtir notre économie, bâtir nos communautés.

Elles constituent les priorités de haut niveau sur lesquelles les ministères se fonderont pour planifier leurs activités et mesurer leur performance dans l'avenir. Des plans ministériels établiront les liens entre les priorités, actions et résultats des ministères et l'ensemble des priorités du gouvernement, et les mesures de performance communiquées reflèteront ces liens.

Les rapports annuels publiés par les ministères gouvernementaux à l'automne de chaque année comprennent des mesures clés de la performance qui sont destinées à compléter les résultats financiers et à donner à la population manitobaine des données pertinentes et utiles sur les activités du gouvernement et leur incidence sur la province et ses citoyens. De l'information relative à la présentation de rapports sur la performance figure également dans les rapports annuels et les divers rapports spécialisés de nombreuses autres entités du périmètre comptable du gouvernement.

■ CONCLUSION

Le gouvernement est déterminé à améliorer la transparence et sa reddition de comptes dans ses rapports financiers. Nous continuerons de présenter un rapport annuel sur les domaines prioritaires et les résultats établis dans la SGF afin que le public puisse évaluer le succès de la performance du gouvernement.